



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 08/09/2023

ID : 038-213803489-20230612-2023_074-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023_074

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2022

L'an deux-mil-vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 6 juin 2023

Paraphe

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Jean-Marc SAÏNO.

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET).

Absents non-excusés : Lydia BERENFELD, Etienne MARTIN.

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu. Il permet de vérifier que les mouvements de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente sont strictement identiques à ceux ordonnés et enregistrés par la commune.

La Trésorerie de Bourgoin-Jallieu a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022 (extrait ci-dessous). La conformité au compte administratif a été vérifiée tant par le comptable (la trésorerie) que par l'ordonnateur (la commune).

L'état complet est à disposition des conseillers présents.

Résultats budgétaires de l'exercice 2021

33600 - RUY MONTCEAU

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 537 146,76	3 447 748,95	5 984 895,71
Titres de recette émis (b)	941 193,26	3 281 816,88	4 223 010,14
Réductions de titres (c)		4 527,00	4 527,00
Recettes nettes (d = b - c)	941 193,26	3 277 289,88	4 218 483,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 537 146,76	3 447 748,95	5 984 895,71
Mandats émis (f)	885 031,47	3 005 927,96	3 890 959,43
Annulations de mandats (g)		80 220,14	80 220,14
Depenses nettes (h = f - g)	885 031,47	2 925 707,82	3 810 739,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	56 161,79	351 582,06	407 743,85
(h - d) Déficit			

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion 2021 de la commune faisant apparaître un résultat d'exercice de fonctionnement excédentaire de 351 582,06 € et un résultat excédentaire d'exercice de la section d'investissement de 56 161,79 € (résultat cumulé de 407 3743,85 €),

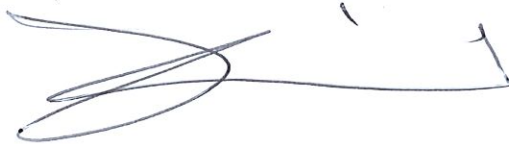
Paraphe



Charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 juin 2023

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 12 juin 2023

Délibération n°2023_074